

cavem

INFOS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL



Station de traitement et d'épuration du Reyran

Extension et mise aux normes



Après plusieurs mois d'un chantier marqué par quelques (més)aventures, notamment dues aux aléas climatiques, la STEP – station de traitement et d'épuration - intercommunale du Reyran a été officiellement inaugurée le 15 mars dernier.

La structure fréjussienne dispose désormais d'une capacité de traitement doublée, adaptée aux dernières normes environnementales en vigueur. Avec la STEP du Reyran, et celle d'Agay, récemment rénovée également, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a ici réalisé un investissement d'ampleur pour les prochaines décennies.

Agrandie et mise aux dernières normes européennes en matière de rejet des effluents, la STEP du Reyran a été officiellement inaugurée ce 15 mars, en présence de Stanislas CAZELLES, Sous-préfet d'arrondissement, Georges GINESTA, Député-maire de Saint-Raphaël et Président de la CAVEM, Francis TOSI, Premier Adjoint représentant Elie BRUN, Maire de Fréjus, Paul BOUDOUBE, Maire de Puget sur Argens et Deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération, sans oublier de nombreux élus et personnalités des cinq villes membres.

Excellente qualité des effluents rejetés en mer

Construite dans les années 1970, la station d'épuration du Reyran avait déjà été agrandie une première fois. Elle a ces derniers mois connu une nouvelle extension, notamment destinée à doubler sa capacité de traitement, pour la porter de 166 000 à 350 000 équivalents habitants.

La station a parallèlement été mise aux dernières normes, un traitement biologique à l'aide de bactéries aérobies s'ajoutant à la première décantation physico-chimique, pour améliorer davantage encore la qualité des eaux traitées.

Ce chantier, qui constituait un véritable défi, tant architectural qu'environnemental, aura donc été parfaitement mené par la société Degrémont, filiale de Suez Environnement, et de nombreuses entreprises locales sous-traitantes.

La STEP du Reyran rejette aujourd'hui une eau épurée à plus de 90% !

Tranquille pour les 20 ans à venir...

Si l'on ajoute la STEP d'Agay, pareillement adaptée aux nouvelles normes biologiques de traitement, et à la capacité portée de 25 000 à 46 000 équivalents/habitants, c'est tout l'Est-Var qui est ainsi paré pour garantir un parfait traitement des eaux usées, y compris en périodes de pointes, démographiques saisonnières ou induites par des événements ponctuels tels que de forts épisodes orageux...

Quelques mots...

Francis TOSI rappelait "un budget de 34,4 M €, financé par la Communauté d'Agglomération, avec une participation à hauteur de 30 % environ de l'Agence de l'eau (9,4 M €)", tandis que **Georges GINESTA** se félicitait d'"investissements, sur la STEP du Reyran et celle d'Agay, qui répondent non seulement aux besoins immédiats mais surtout futurs de l'Est-Var, dans un département et un secteur qui s'inscrivent comme ceux connaissant la plus importante hausse démographique dans notre pays".

Grâce à cette double extension, la Communauté d'Agglomération a anticipé l'urbanisation future de l'Est-Var, à tout le moins pour les 20 prochaines années...

Assainissement Non Collectif

Contrôle technique pour les fosses septiques !

En moyenne, en France, 20% des eaux usées domestiques, issues d'habitations trop éloignées du réseau public, sont traitées par un système d'assainissement individuel avant rejet dans le milieu naturel : une menace potentielle pour la préservation de l'environnement et de la salubrité publique que le législateur a bien perçue. Chez nous, des quartiers entiers, à habitat individuel diffus, ne peuvent disposer d'ailleurs que d'une fosse septique pour recueillir et traiter leurs effluents, le raccordement au réseau collectif étant topographiquement impossible ou trop onéreux. Les fosses septiques sont donc des équipements qui nécessitent un contrôle rigoureux : le S.P.A.N.C. de la CAVEM a pour mission de garantir le bon fonctionnement de ce type de dispositif sur notre territoire. Parce que le milieu naturel le mérite bien, la performance des installations autonomes doit être optimale !

Dès le mois d'août 2005, la Communauté d'Agglomération d'alors avait été réactive en mettant sur pied son Service Public d'Assainissement Non Collectif, S.P.A.N.C. sous la même direction que le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé de la Communauté d'Agglomération. Le S.P.A.N.C. de la CAVEM est désormais à la disposition des propriétaires d'installations autonomes des 5 Communes du nouveau territoire communautaire pour les aider (sauf Roquebrune-sur-Argens qui est géré par Véolia Eau), en liaison avec le Délégué s'il y a lieu, à dresser le diagnostic obligatoire de leur état et des

mesures techniques à prendre pour en rétablir le meilleur fonctionnement, le cas échéant. Le S.P.A.N.C. peut intervenir en qualité de conseil pour tout projet de création d'un dispositif dans le cadre, notamment, d'un permis de construire, et en assurer le contrôle une fois le système mis en place. Il faut rappeler que la responsabilité des propriétaires des installations est engagée en cas de dysfonctionnement.

Les types de contrôle découlent de l'article L 2224-8 du C.G.C.T., détaillés dans l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié et concernent la collecte des effluents, leur pré-traitement et leur épuration avant rejet.



Contact

S.P.A.N.C. : au siège de la CAVEM - 624 chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël
ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h
Tél : 04 94 19 97 62

Retrouvez toutes les informations utiles sur le www.cavem.fr

"Préserver la ressource et protéger l'environnement"

Luc JOUSSE, Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement

"L'objectif est de pouvoir étendre le raccordement du plus grand nombre d'habitations au réseau collectif pour bénéficier du traitement des stations d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Mais les dispositifs d'assainissement non collectifs continueront à être, dans les secteurs diffus, la seule solution viable. Il faut donc redoubler de vigilance pour que les fosses septiques soient vraiment conformes aux normes : il en va de notre environnement, de notre santé même : une nappe souillée, une rivière polluée, c'est une menace sanitaire, un problème d'hygiène publique qu'il faut éviter : chaque propriétaire d'un tel dispositif est donc concerné et doit se sentir partie prenante, dans l'intérêt général."

Lancement de la campagne de démoustication 2013

"Attaquons-les ensemble !"

Le Service Intercommunal de Démoustication (SID) de la CAVEM lance sa campagne d'information et d'intervention de lutte contre les moustiques. Organisation de réunions publiques, distribution de plaquettes d'information et site internet (www.cavem.fr) sont à la disposition des administrés pour bien préparer ce début de saison estivale.

Les agents du SID vont amplifier leurs opérations de prospections péri-domiciliaires, de surveillance et de traitement des gîtes larvaires recensés sur le domaine public et les parties communes du domaine privé.

Il appartient à chacun de veiller à éviter la prolifération des larves de moustiques. Le SID insiste sur l'efficacité durable des gestes simples de prévention (pas d'eau stagnante = pas de moustiques). Il est impératif de ne pas attendre l'apparition des premiers moustiques pour contrôler toute présence d'eau stagnante autour de son habitation.

Le SID met à votre disposition un numéro vert, le **0 800 10 40 11** pour tout renseignement ou demande d'intervention.



Déchets

Une compétence environnementale majeure

La gestion des déchets de tous types (collecte, tri et élimination, valorisation) est dorénavant un véritable défi réglementaire, à relever par les Communes qui l'ont confié à l'intercommunalité. Défi environnemental tant pour les professionnels que pour les particuliers, c'est également un défi économique car il faut s'organiser au mieux, pour aboutir au meilleur service, au meilleur coût !

La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée détient la compétence de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers. Elle doit de ce fait organiser, avec les différents prestataires sur ce secteur, la collecte sous toutes ses formes, que ce soit en porte à porte, avec les circuits de collecte, ou en apports volontaires par le biais des déchetteries ou des points de collecte en bacs ou en colonnes.

Chaque classe de déchets a un coût de traitement différent, ce qui implique une gestion du tri de plus en plus drastique pour ne pas surpayer le traitement de certains déchets, ce qui impacterait directement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Cette taxe, qui sert à financer toutes les activités liées à la compétence, est calculée par les services fiscaux, sur une base équivalente à celle de la taxe du foncier bâti : pour ne pas la voir s'envoler, il est alors primordial de mieux trier.

Chaque citoyen doit être acteur en matière de tri !

Accompagnée par le S.M.I.D.D.E.V. (Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est-Var) dans les démarches pédagogiques et de sensibilisation, la CAVEM et les Ambassadeurs du Tri du S.M.I.D.D.E.V. multiplient leurs actions auprès des particuliers, des professionnels et du jeune public.

Le saviez-vous ?

Le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.), constitués des télévisions, sèche-cheveux, machines à laver, micro-ondes, ordinateurs, réfrigérateurs..., ne représente aucune charge financière pour la collectivité et donc aux contribuables lorsqu'ils sont déposés dans les bons contenants.

"La qualité du traitement et de la valorisation des déchets dépend avant tout de la qualité de la collecte et du tri à la base !"

Jacques MORENON, Vice-président délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets

"Les déchets sont divers et proviennent de sources multiples : il est donc fondamental de sensibiliser tous les publics aux bons gestes ! Les apports volontaires doivent être encouragés, dans des dispositifs (colonnes, bacs...) ou des déchetteries permettant un tri précis. La proximité et l'accessibilité sont alors déterminantes : un déchet bien sélectionné et apporté dans le bon réceptacle, c'est un gain de temps et d'argent pour la collectivité et pour tous les contribuables qui paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Réduire le tonnage des ordures ménagères à ce qu'elles sont exactement en y ôtant au préalable tout ce qui mérite d'être trié (D.E.E.E., verre, carton et papier, plastique...), c'est essentiel. De même, pour les encombrants et les matériaux inertes qui ne doivent pas être largués dans la nature, dans des décharges sauvages. Surtout que les filières de recyclage et de valorisation sont performantes : 8 000 tonnes de déchets « verts » sont transformés en compost ou en plaquettes bois, sur le seul territoire de Puget et de Roquebrune, chaque année ! Nous pourrions faire encore mieux en unissant nos efforts ! Bref, trier ses déchets, c'est simple, ça rapporte gros... et c'est l'affaire de tous !"



Chiffres-clés

- 72 706 tonnes de déchets ménagers
- 14 000 tonnes de déchets valorisés
- 360 colonnes à verre
- 123 colonnes à papier
- 170 colonnes multi-matériaux
- 3 100 composteurs distribués
- 30 000 bacs jaunes

Pour toute information complémentaire :
www.cavem.fr



Info Tri

Le coût de traitement d'une bouteille en verre serait 10 fois plus important si celle-ci était mélangée aux déchets ménagers.

Des colonnes à verre sont disposées dans toutes les communes et en déchetteries. Ayons le bon geste !

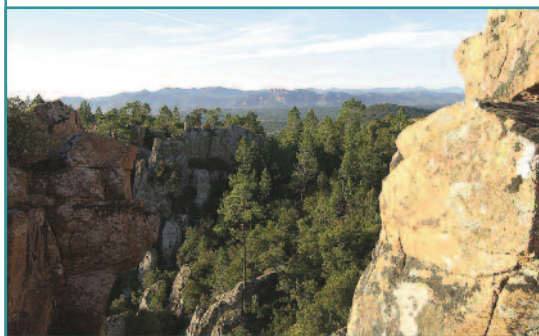
Forum de restitution du plan climat énergie territorial Le 18 mars au Palais des Congrès de Saint-Raphaël

Lauréate régionale d'un appel à projet, l'ex Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël (CAFSR), accompagnée des deux villes qui la composent, s'est engagée dès 2011 dans la réalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Ce Plan s'étendra désormais à l'échelle du nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) : une réunion y a été consacrée le 18 mars, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël.

Marie Hélène CARRIER, Conseillère Communautaire

"Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est une obligation réglementaire faite aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan des gaz à effet de serre. Sur le territoire de la CAVEM, ainsi qu'à Fréjus, qui compte plus de 53 000 habitants, le PCET est aussi l'opportunité pour les cinq municipalités de l'Agglomération de concrétiser leur engagement en faveur du développement durable. A ce titre, nos Communes sont fortement impliquées dans la mise en œuvre de ce dispositif."

"La protection des massifs est un enjeu fort de notre territoire" Nello BROGLIO, Vice-président délégué à l'environnement et la forêt



"Le territoire de la CAVEM bénéficie d'un environnement unique: un bord de mer remarquable des Issambres au Trayas, une hydrographie exceptionnelle (l'Argens, les étangs de Villepey, plusieurs lacs et retenues, notamment une partie du lac de Saint-Cassien) et deux massifs forestiers à fort caractère, le rocher de Roquebrune et l'Estérel.

Ce superbe environnement naturel a besoin d'être valorisé et protégé. C'est pour cela qu'il y a un an, une charte forestière de territoire a été initiée sur le massif de l'Estérel en y associant Bagnols-en-forêt ainsi que deux communes des Alpes-Maritimes, Mandelieu et Théoule. Ce projet est porté par le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) en collaboration avec la Région, le Conseil Général du Var et celui des Alpes-Maritimes, les services de l'Etat et l'Office National des Forêts. D'ici la finalisation de cette charte en fin d'année, les associations concernées par l'Estérel participeront largement à son élaboration."

Rénovation des logements privés Tout sur l'aide communautaire

La Communauté d'Agglomération lance un programme de soutien à la réhabilitation des logements privés existants. Les propriétaires bailleurs ou occupants peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières pour la réalisation de leurs travaux.

Le bureau d'études CitéMétairie a été retenu pour conseiller et accompagner gratuitement les propriétaires dans leur projet et ce jusqu'au versement de la subvention. Attention : les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Service habitat de la Communauté d'Agglomération !



Le FORUM s'ouvre ! Tous les scolaires invités

A l'occasion de la création de la CAVEM, le champ d'intervention du théâtre Le FORUM s'élargit également. Avec notamment deux collèges et de nombreuses écoles élémentaires issues de Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Les Adrets de l'Estérel, le théâtre va accueillir gratuitement l'ensemble des scolaires de la CAVEM et ainsi augmenter son offre de spectacles pour répondre aux attentes d'un public allant de la maternelle jusqu'à la terminale. De plus, grâce aux accords de réciprocité passés entre les cinq Communes, certaines actions culturelles seront accessibles à ce jeune public sur chacun des territoires, notamment la programmation Aggloscènes.

chaque spectacle, Le FORUM devient la vitrine culturelle de l'Agglomération traitant tout à la fois de sujets de société et des grands classiques du patrimoine culturel français.

Ainsi, en s'associant aux enseignants dans une approche pédagogique à

6^{ème} Rendez-vous de l'emploi saisonnier Beau succès d'affluence

Le 26 mars 2013, la Maison de l'Emploi de l'Est-Var (MDE) a organisé cette manifestation devenue incontournable sur notre territoire. Accompagnée de nombreux partenaires (dont la CAVEM), la MDE a accueilli au Palais des Congrès de Saint-Raphaël plus de 2900 visiteurs venus rencontrer les 60 entreprises présentes sur site et répondre aux 600 offres d'emploi proposées à l'occasion de cette journée.

L'inauguration a été animée par le Président de la Maison de l'Emploi de l'Est Var, Claude FOURNET, en présence du Sous-préfet, Stanislas CAZELLES, le représentant du Maire de Saint-Raphaël, Nadine CABITEN, le Vice-président de la CAVEM en charge de la Maison de l'Emploi, Paul BOUDOUBE ainsi que le Directeur Territorial de Pôle Emploi, Jean-Charles BLANC.



De gauche à droite : Nadine CABITEN, Jean-Charles BLANC, Stanislas CAZELLES, Claude FOURNET, Isabelle FOTIA et Paul BOUDOUBE